



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

FCTVA

Question écrite n° 47516

Texte de la question

M. Philippe Martin attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'éligibilité au Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) des investissements réalisés par des communautés de communes et syndicats intercommunaux. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser dans quelle mesure un syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique, qui effectue des travaux d'aménagement des rivières domaniales contre les risques d'inondation, peut bénéficier des attributions au titre du FCTVA.

Données clés

Auteur : [M. Martin Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47516

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 329